

L'attribution de quotas de pêche individuels permet de lutter contre l'effondrement des stocks

EN 2006, la revue *Science* avait créé l'événement en publiant un article qui prédisait l'effondrement mondial des stocks de poissons pour 2048, si l'effort de pêche se poursuivait au rythme actuel. Dans l'hebdomadaire scientifique américain, en date du 19 septembre, une nouvelle étude fondée sur le même jeu de données explique que le pire n'est pas forcément inéluctable. A condition de changer les règles du jeu.

Intitulé « Les quotas peuvent-ils prévenir l'effondrement des pêcheries ? », l'article répond par la positive. Ses auteurs, Christopher Gostello et ses collègues de l'université de Californie (Santa Barbara), ont analysé l'évolution de 11135 pêcheries entre 1950 et 2003. Ils ont constaté que celles qui fonctionnaient sur la base d'une attribution de quotas individuels transmissibles (QIT), soit à des

pêcheurs, soit à des coopératives, étaient deux fois moins sujettes à l'effondrement des stocks de poissons - un stock étant considéré comme effondré dès lors que les prises représentent moins de 10 % du maximum enregistré sur cette zone. Dans les pêcheries gérées sans QIT, le taux d'effondrement approche les 30 %.

M. Costello et ses collègues estiment que l'attribution de quotas individuels est à l'origine de comportements plus vertueux de la part des pêcheurs. La « course au poisson » qui caractérise traditionnellement cette activité se trouve moins justifiée : dès lors qu'ils peuvent compter sur une part donnée de la ressource, ils sont davantage portés à la gérer en bons pères de famille. Le quota, si de surcroît il est transférable, devient un actif qu'il convient de protéger en n'épuisant pas les stocks.

Les QIT pourraient même permettre d'inverser la tendance à l'épuisement des ressources halieutiques, estiment les chercheurs : si toutes les pêcheries s'étaient converties aux quotas individuels à partir de 1970 - et non pas 121 seulement -, seuls 9 % des stocks de poissons seraient effondrés, soit trois fois moins que ce qui est aujourd'hui constaté.

Application délicate en France

S'il partage la conviction qu'une approche individualisée des droits de pêche et des quotas en particulier permet de réduire les surcapacités de pêche, Olivier Guyader, économiste à l'Institut français pour l'exploitation de la mer (Ifremer) juge la conclusion des chercheurs américains « un peu rapide ». Il note que les bons résultats enregistrés dans les pêcheries qui pratiquent les QIT peuvent aussi être

liés à des politiques de conservation des ressources, menées en parallèle.

Jacques Pichon, directeur de Pêcheurs de Manche et d'Atlantique (PMA), un groupement qui représente un tiers des débarquements français de poisson frais, estime n'être « pas très éloigné des quotas individuels ». Mais contrairement à l'Islande, acquise aux QIT et où la diversité des stocks est réduite, leur mise en application en France serait délicate : « Un chalutier du Guilvinec pêche 30 espèces différentes, mélangées en permanence, rappelle-t-il. C'est pourquoi nous sommes plus attachés à une gestion collective des quotas, une sorte de bourse d'échange. » En cas d'individualisation plus poussée, « il/aurait une structure gestionnaire et garante de l'équité », prévient-il. « Et que l'Etat garantisse que tous appliquent les mêmes règles. »

L'Etat français, justement, réfléchit à une expérimentation sur des quotas individuels de pêche. Après le thon rouge en 2008, deux autres espèces pourraient être « testées » en 2009. Lors du pto-chain conseil informel des ministres de la pêche à Bruxelles, le 29 septembre, le représentant français Michel Barnier devrait pousser cette idée.

Le comité national des pêches françaises a décidé déjouer le jeu de l'expérimentation, « par pragmatisme », indique son directeur Hubert Carré : « La Commission européenne prépare pour 2012 une réforme de la pêche qui pourrait se traduire par un grand marché commun des QIT, lequel entraînerait une concentration terri-ble de la flotte, rappelle-t-il. Il faut tester la gestion individualisée pour proposer des alternatives nationales. »

.. = _____ HERVÉ MORIN